



**MINISTÈRE DES MINES**

*La Ministre*

**ARRETE MINISTERIEL N° 00025/CAB.MIN/MINES/01/2024**  
**DU 16 FEB 2024 PORTANT RENOUVELLEMENT D'AGREMENT D'UN**  
**LABORATOIRE D'ANALYSE DES PRODUITS MINIER MARCHANDS AU PROFIT DE LA**  
**SOCIETE ROBINSON INTERNATIONAL AFRIQUE SAS**

**LA MINISTRE DES MINES,**

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en ses articles 93 et 202 point 36 litera f ;

Vu la Loi n° 007/ 2002 du 11 Juillet 2002 portant Code Minier, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 18/001 du 9 mars 2018, spécialement en son article 10 ;

Vu la Loi n° 007/ 2002 du 11 Juillet 2002 portant Code Minier, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 18/001 du 9 mars 2018, spécialement en son article 10 ;

Vu l'Ordonnance n° 22/002 du 07 janvier 2022 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, spécialement son article 1<sup>er</sup> B, point 35 ;

Vu l'Ordonnance n° 21/012 du 12 avril 2021 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres, telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance n° 23/030 du 23 mars 2023 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 Mars 2003 portant Règlement Minier, tel que modifié et complété par le Décret n° 18/024 du 08 Juin 2018 ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° 00549/CAB.MIN/MINES/01/2023 du 18 septembre 2023 portant réglementation des activités des laboratoires d'analyses des produits miniers marchands ; *auk*



Revu l'Arrêté Ministériel n° 0540/CAB.MIN/MINES/01/2019 du 23 août 2019 portant renouvellement d'agrément d'un laboratoire d'analyses des produits miniers marchands au profit de la société **ROBINSON INTERNATIONAL AFRIQUE SAS** ;

Vu la nécessité d'analyser et de contrôler la qualité des produits miniers destinés à l'exportation en déterminant notamment la composition et la teneur en divers éléments ;

Considérant la demande de renouvellement d'agrément introduite en date du 02 juin 2023 par la société **ROBINSON INTERNATIONAL AFRIQUE SAS**, et les pièces requises y jointes ;

Sur avis favorable de la Direction de Géologie ;

### **A R R E T E :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

L'agrément au titre de laboratoire d'analyses des produits miniers marchands est renouvelé au profit de la société **ROBINSON INTERNATIONAL AFRIQUE SAS**, dont références ci-dessous :

- Siège social : 04, Luvungi, Commune de Lubumbashi, Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga
- N° RCCM : CD/TRICOM/L'SHI/RCCM/13-B-0670
- N° Identification Nationale : 6-128-N95752F
- N° Compte bancaire (RAWBANK) : 05100-05130-01027545601-45 USD  
(TMB BANK) : 00017-25000-00365860001-64 USD

#### **Article 2 :**

La société **ROBINSON INTERNATIONAL AFRIQUE SAS** est habilitée à procéder aux analyses des produits miniers marchands en vue d'en déterminer notamment la nature, la teneur, la quantité et le taux de radioactivité.

La durée de validité de l'agrément est de deux (2) ans renouvelables à compter de la signature du présent Arrêté. *aux*

**Article 3 :**

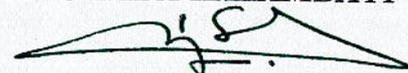
La Société **ROBINSON INTERNATIONAL AFRIQUE SAS** est tenue de se conformer à la réglementation minière en vigueur, notamment aux dispositions des articles 216 du Code Minier et 501 à 505 du Règlement Minier.

**Article 4 :**

Le Secrétaire Général aux Mines est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 16 FEB 2024

**Antoinette N'SAMBA KALAMBAYI**



Ampliations :

- Cabinet du Président de la République :1
- Cabinet du Premier Ministre :1
- Cabinet du Ministre des Mines :2
- Secrétaire Général aux Mines :1
- Cadastre Minier :1
- CTCPM :1
- Direction de Géologie :1
- Direction Chargée de la Protect. Et Environ :1
- Div.Prov./Mines et Géologie du Ressort :1
- La Société ROBINSON INTERNATIONAL AFRIQUE :1